

## 8. Discussion générale (part 1)

F. Gillet : Déjà aujourd'hui il existe beaucoup d'incertitudes en matière de connaissance des aléas ; le changement climatique ajoute un degré de plus dans les incertitudes ; cela pose le problème de savoir comment gérer ces incertitudes encore mieux qu'on ne le fait aujourd'hui.

Là-dessus s'ajoute, de façon plus ou moins indépendante des aléas, le problème des vulnérabilités, non seulement la vulnérabilité physique (des personnes, des bâtiments, des entreprises) mais aussi les vulnérabilités fonctionnelles des établissements qui reçoivent du public (hôpitaux, écoles), les vulnérabilités de tous les réseaux (qui peuvent poser des problèmes insurmontables quand ils sont désorganisés, notamment dans les lieux à forte concentration de population) et les vulnérabilités organisationnelles. Avec le changement climatique il faut se préoccuper plus qu'on ne l'a fait aujourd'hui de ces vulnérabilités et en terme de gestion de savoir comment les réduire, ou au moins les stabiliser, alors que dans les faits elles augmentent en permanence (nouveaux permis de construire...). Il reste de gros progrès à faire quant à la connaissance de ces vulnérabilités.

L'événement de référence, sur lequel on cale les mesures de prévention et de protection, notamment pour les phénomènes récurrents, est la base des politiques de gestion des risques. Beaucoup d'experts disent aujourd'hui qu'on va vers plus de phénomènes extrêmes. Il faut donc peut-être s'apprêter à revoir l'événement de référence, mais aussi se préparer mieux à la gestion de crise, dans le cas où l'événement de référence est dépassé: il faut être capable de réagir de manière plus efficace. D'autre part, comment augmenter la résilience de la société face à ces phénomènes ?

Ce sont des questions transversales à tous les risques mais qui sont fondamentales car souvent trop peu appréhendées.

A. Lescurier repose le problème du seuil d'acceptabilité : il faut que les élus se positionnent clairement.

F. Gillet : Pour les phénomènes récurrents (crues, torrents, avalanches), la collectivité considère qu'il faut se protéger jusqu'à un certain niveau, l'événement de référence - souvent l'événement centennal - au-delà duquel la protection coûte trop chère ou est trop difficile à mettre en œuvre, alors que la population aimerait être mieux protégée. Il existe donc un compromis social, qui fait l'objet de discussions. En France il y a des règles nationales qui définissent l'événement de référence à prendre en compte ; selon les pays les règles varient mais restent au cœur d'une politique de prévention.

J.D. Rouiller : Pour illustrer la notion d'acceptation du risque, l'avalanche d'Evolène en février 1999 a donné lieu à une procédure judiciaire suite à la plainte déposée par un citoyen qui avait perdu une partie de sa famille lors de l'événement. Alors que les habitants du village qui avaient eux aussi perdu des membres de leur famille ne sont pas partis en procédure. Cela montre assez que la culture du risque des habitants locaux conduit à une plus grande « acceptation » des conséquences dramatiques d'une catastrophe naturelle. En plus du changement climatique, l'arrivée de plus nombreux citoyens sur des territoires de montagne pose de nouveaux problèmes de gestion.

I. Voyat : En Italie, cette culture du risque n'existe pas, même chez les locaux : la protection doit être assurée, le gestionnaire doit tout prendre en compte. La législation réagit toujours dans le sens de la population qui cherche un responsable. Même avec de l'information on a du mal à faire changer les comportements des adultes. Il vaut mieux viser l'éducation des enfants qui sont plus réceptifs (exemple du tri sélectif) : par exemple aux Etats-Unis - où il y a aussi cette culture d'aller en justice - les enfants sont formés à réagir en cas de crise (exemple d'une fille qui a su faire les bons gestes pour sauver son frère lors d'un accident domestique), comme au Japon en cas de séisme : importance de former les gens à la gestion de crise par des exercices pratiques.